

A.S ELECTROMECHANIQUE
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 6916 Bis rue de Nantes 44590 Derval
519 688 576 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 2 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le deux mars,
A 13 heures 30,

Monsieur Antoine JUTARD, propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société A.S ELECTROMECHANIQUE,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- **Transfert du siège social,**
- **Suppression des dispositions transitoires des statuts,**
- **Modification corrélatrice des statuts,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE RESOLUTION

(Transfert du siège social et modification corrélatrice de l'article 4 des statuts)

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 6916 Bis rue de Nantes, 44590, Derval au 20 rue de la Vigne Rouge, ZA de la Vigne Rouge, 85260 L'HEBERGEMENT, à compter du 1^{er} mars 2026.

En conséquence, l'Associé Unique modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

« Le siège social est fixé 20 rue de la Vigne Rouge, Zone de la Vigne Rouge, 85260 L'HEBERGEMENT. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME RESOLUTION

(Suppression du Titre VIII – Disposition transitoires des statuts)

L'Associé Unique décide de supprimer le Titre VIII – Disposition transitoires des statuts (articles 35 et 36).

TROISIEME RESOLUTION

(Pouvoirs)

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Antoine JUTARD
Associé et Gérant unique

Signé par :

E8426A3DD42844A...